

Saint-Léger-sous-Cholet



Equilibre et qualité de vie

Informations municipales

PRINTEMPS 2023

N°111



Arbre des
naissances 2022

St Léger, ville où il fait bon vivre



VILLES & VILLAGES
où il fait bon vivre

Renouvellement
éclairage public



Reprise des services de la maison de l'enfance par la Commune depuis janvier 2023



Equilibre et qualité de vie

MAIRIE-POSTE - 4, rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : mairie@saintlegersouscholet.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr



Sommaire

Horaires d'ouverture
Lundi : 14h - 17h30
Mardi au Vendredi :
9h - 12h30 et 14h - 17h30
Samedi : 9h - 12h

Editorial	3-4
Finances	
Compte Administratif 2022	5
Budget Primitif 2023	6-7
Vie associative / Communication	
Subventions aux Associations	8-9
Matériel pour les Associations	10
Comité des fêtes	11
CME	12
Vie Sociale	
Restaurant scolaire	13-14
La Maison de l'Enfance	15
Ecole Publique des Bois	16
Réunion d'information sur la dépendance	16
Espace sans tabac	17
La chronique du CLIC	17
Ma santé tout simplement	18-19
Cadre de vie	
Eclairage public	20
Rénovation de la cage d'escalier du local Théâtre	20
Mobilier urbain	21
Plantations espace vert	21
Opération Broyage	21
MAM : Ouverture en mai 2023	21
Bon de réduction composteur	22
Guide pratique des déchets	22
Informations Diverses	
Nouvelle obligation de déclaration 2023	23
Nouvelles entreprises saint-légeoises :	
- Simplissime	23
- PEPS	23
Infos utiles : Professionnels de santé	24
Don du sang	24

Textes conçus par
les commissions,
et les services municipaux

**Mise en page
et Impression :**
Imprimerie Des
Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54



Editorial

Saint Léger sous Cholet, ville et village où il fait bon vivre. Ce classement des 34 820 communes françaises métropolitaines, prend chaque année de plus en plus d'importance, au point que, à notre tour, nous y avons porté attention.

D'après le site de l'association qui gère le label, le classement atteste des réelles qualités de chaque commune distinguée, de la qualité de vie, aux transports, en passant par les commerces et services ou la sécurité. Il est le symbole du rayonnement positif du bon vivre au sein du territoire. L'association pour constituer ce cercle de territoires récompensés, travaille et affine des règles de distinction strictes. Plusieurs règles sont considérées sur les résultats obtenus par les 34 820 communes de France métropolitaine.



198 critères

167 provenant de l'Insee et concernant directement chaque commune, 31 provenant d'organismes publics officiels (ministère de l'Intérieur...).



10 catégories

La qualité de vie, la sécurité, les transports, les commerces et services, la santé, l'éducation, les sports et loisirs, la solidarité, l'attractivité immobilière, la protection de l'environnement.



34 820 communes

Le palmarès analyse et classe l'ensemble des communes de France métropolitaine. Le plus grand palmarès à ce jour.



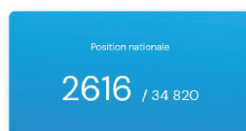
9 strates

Le palmarès compare les villes et villages selon leur nombre d'habitants, en fonction des 9 strates de population.

Thierry Saussez, président de l'association des Villes et villages où il fait bon vivre, précise sur le site du label à propos du classement : « ...il est construit sur 198 critères provenant pour l'essentiel de l'INSEE, avec des résultats pondérés à partir du sondage national réalisé par l'institut OpinionWay. Ce sont ainsi les attentes des Français à l'égard de nos territoires qui donnent au classement sa touche finale. Cette légitimité donne également sa force à notre label que les 3 000 communes les mieux classées peuvent demander à exploiter pour affirmer la fierté des habitants et utiliser dans la communication municipale, la promotion économique et touristique, l'accueil des nouveaux arrivants. »



Positions au niveau national



Classée 2616^{ème} sur 34820 communes, Saint Léger sous Cholet est éligible (car dans les 3000 premières communes) à pouvoir utiliser le label dans sa communication. Dans l'année, vous verrez fleurir des panneaux « Ville et Village où il fait bon vivre » aux entrées principales de notre commune.

Voilà qui devrait permettre de poursuivre le travail permanent d'attractivité de notre commune, en cohérence avec la devise attachée à notre blason depuis les élections municipales de 2008 : « Equilibre et Qualité de Vie ».

Au niveau départemental, nous sommes classés 4^{ème} sur les 30 communes de notre catégorie (population comprise entre 2000 et 3500 habitants). Dans cette strate, seuls, Le Plessis-Grammoire 1^{er}, Sainte Gemmes sur Loire 2^{ème} et Cantenay-Epinard 3^{ème}, nous devancent.

Positions au niveau départemental



Pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus, vous pouvez visiter le site de l'association : www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com





Un mot sur le budget communal. Pour l'année 2022, le compte administratif s'est établi en recette de fonctionnement à 2 337 973 € (en enlevant les produits exceptionnels et l'excédent 2022 reporté). Soit une progression de 3,5%. Les dépenses de fonctionnement ont été correctement contenues à 2 043 502 €, en très légère hausse par rapport à 2021. Cela a eu un effet bénéfique sur notre Capacité d'Autofinancement Brute qui passe de 238 000 € en 2021 à 311 000 € en 2022. Un chiffre qui nous permet de maintenir un niveau d'investissement intéressant, sans nécessité d'emprunter. Notre ratio d'endettement, si l'on consacrait notre Capacité d'Autofinancement à rembourser en totalité notre dette, passe de 4,68 années en 2021 à 3,68 années en 2022.

Pour 2023, nous avons fait le choix d'augmenter le taux de la taxe foncière de 1,5%. L'Etat a dans le même temps décidé une augmentation de base des valeurs locatives de 7,1% pour tenir compte de l'inflation.

Depuis le 1er janvier 2023, la commune a repris les différents services de la Maison de l'Enfance. Un vrai défi, car il a fallu compléter les équipes rapidement pour être opérationnel dès le début de l'année. Je remercie très chaleureusement, les anciens salariés de l'AELA qui ont choisi de poursuivre avec nous, et les nouveaux agents qui ont complété les équipes autour des directrices des deux nouveaux services municipaux : le Multi Accueil d'un côté et l'Accueil Périscolaire / Accueil de Loisirs de l'autre.

Toujours dans le domaine de la petite enfance, les travaux du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste se terminent. Ils vont accueillir dans le courant de ce mois, la Maison d'Assistantes Maternelles installée jusqu'à présent rue d'Anjou. Cette MAM associative devait quitter son logement actuel pour restitution au propriétaire. Je le remercie au passage pour sa compréhension à reculer à plusieurs reprises la date de départ pour tenir compte du planning des travaux.

Alors même que nous venons d'agrandir la Maison de l'Enfance, les places d'accueil en petite enfance n'augmentent pas sur la commune. Beaucoup de nos assistantes maternelles arrivent ou approchent de l'âge de la retraite. Elles ne sont pas remplacées car c'est un secteur en pleine crise des vocations pour de multiples raisons (responsabilités, isolement, manque de reconnaissance,...).

Le Relais Petite enfance du CSI a d'ailleurs réalisé avec l'aide d'assistantes maternelles volontaires une petite vidéo pour montrer leur métier et peut-être donner à d'autres l'envie de le pratiquer.

A voir sur <https://www.youtube.com/watch?v=FXdVROGgC4M>

Après plusieurs années d'éditions municipales de Saint Léger en Fête, le comité des fêtes a proposé de reprendre la date et de relancer la Fête de l'été. Nous avons accepté cette proposition et je leur souhaite beaucoup de réussite dans ce nouveau projet. Première édition le samedi 17 juin prochain.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES



Finances

Compte Administratif 2022

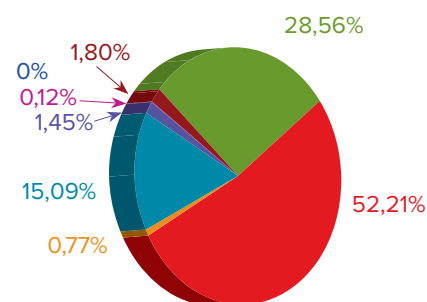
Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes réellement effectuées au cours de l'année 2022.

Section de Fonctionnement :

Dépenses

● Electricité, chauffage, entretien des bâtiments, voies et réseaux	583 657,35 €
● Salaires, charges patronales	1 066 842,10 €
● Dégrevements, fonds de péréquation	15 798,00 €
● Subventions aux associations, service incendie, indemnités des élus	308 329,53 €
● Intérêts des emprunts	29 688,38 €
● Charges exceptionnelles	2 458,76 €
● Amortissements et provisions	- €
● Opérations comptables	36 727,41 €

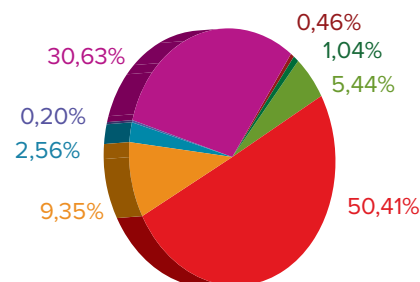
TOTAL 2 043 501,53 €



Recettes

● Remboursements, assurances.....	35 224,34 €
● Cantine, Bibliothèque.....	183 747,09 €
● Impôts et taxes	1 701 393,27 €
● Dotations	315 507,20 €
● Revenus des locations.....	86 440,43 €
● Produits exceptionnels.....	3 357,16 €
● Excédent fonctionnement 2021	1 033 595,65 €
● Opérations comptables	15 660,45 €

TOTAL 3 374 925,59 €

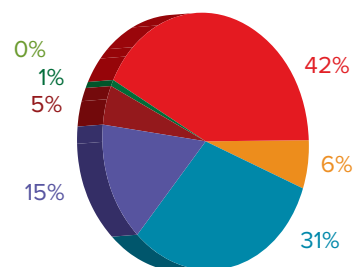


Section d'Investissement :

Dépenses

● Études	5 172,75 €
● Travaux d'éclairage public.....	266,76 €
● Travaux et achats annuels.....	144 813,75 €
● Travaux et achats pluri-annuels.....	20 327,48 €
● Remboursement capital des emprunts.....	105 139,70 €
● Déficit d'investissement 2021	53 002,39 €
● Opérations comptables	15 660,45 €

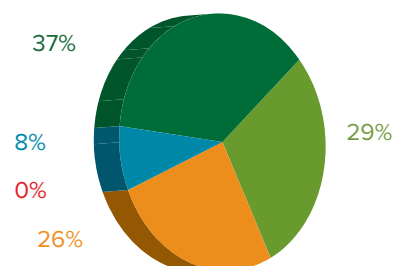
TOTAL 344 383,28 €



Recettes

● Subventions	161 161,73 €
● Récupération TVA et Taxe d'aménagement.....	124 563,26 €
● Une partie de l'excédent de fonctionnement 2021	110 992,39 €
● Emprunts et cautions.....	- €
● Opérations comptables	36 727,41 €

TOTAL 433 444,79 €





Finances

Budget Primitif 2023

Le budget primitif est un document prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2023.

Section de Fonctionnement : 3 895 949,00 € en dépenses comme en recettes

Taux d'imposition votés

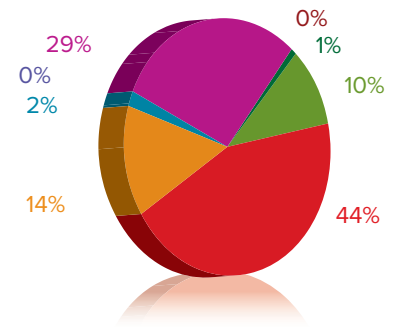
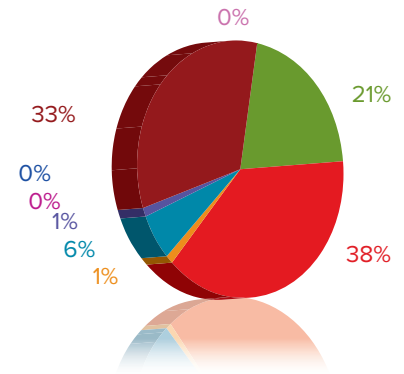
Foncier bâti : 44,68%
Foncier non bâti : 45,03%

Dépenses

● Electricité, chauffage, entretien des bâtiments, voies et réseaux	834 744,00 €
● Salaires, charges patronales	1 478 930,00 €
● Dégrèvements, fonds de péréquation	16 650,00 €
● Subventions aux associations, service incendie, indemnités des élus	234 720,00 €
● Intérêts des emprunts	27 340,00 €
● Charges exceptionnelles	- €
● Dépréciations	3 660,00 €
● Virement à la section d'investissement	1 287 505,00 €
● Opérations comptables	12 400,00 €

Recettes

● Remboursements assurances	20 000,00 €
● Restaurant scolaire et services enfance	384 160,00 €
● Impôts et taxes	1 722 669,00 €
● Dotations	564 688,00 €
● Revenus des locations	60 609,00 €
● Produits exceptionnels	- €
● Excédent 2022	1 143 822,57 €
● Divers	0,43 €



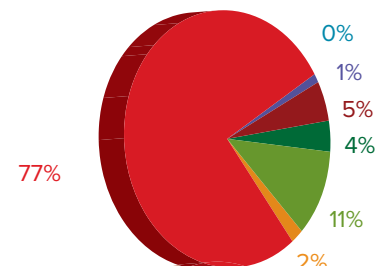
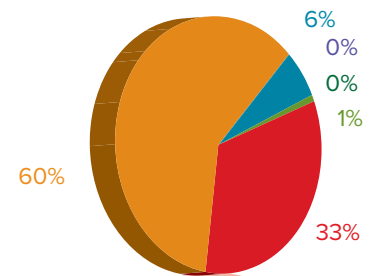
Section d'Investissement : 1 677 520,00 € en dépenses comme en recettes

Dépenses

● Frais d'études	3 254,00 €
● Travaux d'éclairage public	16 469,00 €
● Travaux et achats annuels	554 382,00 €
● Travaux et achats pluri-annuels	996 454,00 €
● Remboursement capital des emprunts	106 961,00 €
● Déficit investissement 2022	0,00 €

Recettes

● Récupération TVA + taxe d'aménagement	69 002,00 €
● Une partie de l'excédent fonctionnement 2022	187 601,49 €
● Subventions	31 600,00 €
● Virement de la section de fonctionnement	1 287 505,00 €
● Produits de cessions	350,00 €
● Opérations comptables	12 400,00 €
● Excédent investissement 2022	89 061,51 €





Dépenses d'investissement
Travaux et achats (hors remboursement d'emprunt)

BATIMENTS **1 189 273,82 €**

Maison de l'Enfance	Changement VMC.....	16 016,00 €
Mairie	Fin aménagement accueil.....	4 048,00 €
	Rénovation bureau Ovale.....	6 775,00 €
Restaurant scolaire	Restructuration.....	978 881,00 €
Ecole publique	Rénovation tisanerie.....	8 458,00 €
	Remplacement dalles de plafond salle 7.....	3 945,40 €
Ancienne mairie	Remplacement des fenêtres RDC pièce principale.....	6 130,00 €
Bât. 2 rue Bretagne (ancienne poste)	Réhabilitation 2 rue de Bretagne.....	135 000,00 €
Local Comié des Fêtes	Chauffe-eau + programmation.....	608,00 €
Divers	Régulation des chauffages.....	29 412,42 €

VOIRIE **42 500,00 €**

Création places de parking Chêne Blanc.....	}	30 000,00 €
Chemin de la Petite Coudraie.....		
Allée des Bois.....		
Budget voirie Divers.....		
Vieux bourg : cabinet d'étude.....		10 000,00 €
Rue de l'Etoile : relevé topo géomètre.....		2 500,00 €
Rue d'Anjou : aménagement sécuritaire.....		5 000,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC **21 469,00 €**

Modifications.....	5 000,00 €
Réfection rond point central.....	16 469,00 €

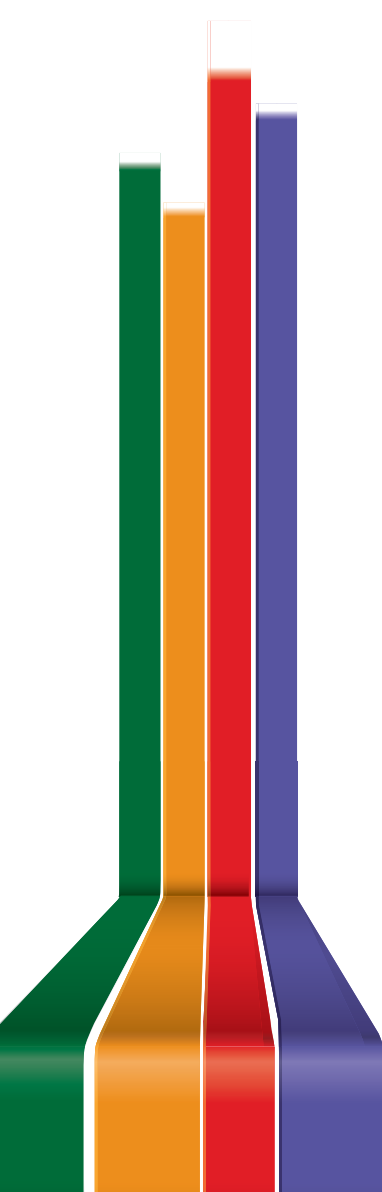
MATERIEL **27 047,40 €**

Mairie	2 ordinateurs.....	2 600,00 €
	Nouveau système clefs électroniques.....	3 640,00 €
Ecole publique	2 vitrines extérieures sur pieds.....	1 600,00 €
	Siège ergonomique ATSEM.....	1 325,00 €
	Un bureau + une chaise.....	460,00 €
Services techniques	Remorque pour ganivelles.....	3 128,40 €
	Achat petit matériel.....	2 000,00 €
	Imprimante.....	514,00 €
Restaurant scolaire / Enfance	Nouveau portail famille enfance restaurant scolaire.....	9 500,00 €
	Multi-accueil : Equipements pour enfants et agents.....	2 280,00 €
	Périscolaire + ALSH : Chaîne Hifi + bureau.....	830,00 €

DIVERS **23 150,00 €**

Cimetière	Cavernes.....	800,00 €
Espace verts	Mobilier urbain.....	11 940,00 €
	Liaison douce avec La Séguinière (géomètre).....	410,00 €
	Liaison avec Cholet.....	10 000,00 €

TOTAL GENERAL **1 303 440,22 €**





Vie associative / Communication Subventions aux Associations

Subventions de Fonctionnement

ENFANCE

OGEC

Contrat d'association école St Charles..... 92 651,16 €

C.S.I.

Conseiller numérique..... 639,00 €

Chantiers jeunes (sous réserve de la réalisation du projet)..... 500,00 €

AUTRES

A.D.M.R. Familles..... 500,00 €

Secours catholique..... 100,00 €

ADAPEI..... 300,00 €

Prévention Routière..... 100,00 €

Association assistantes maternelles ("La Récré des P'tits Loups")..... 205,00 €

MAM associative ("Mam'an les P'tits Bateaux")..... 205,00 €

Montant versé au budget CCAS..... 3 000,00 €

SOCIAL

Athlétisme..... 811,80 €

E.S.S.L. Basket..... 999,90 €

Cyclisme..... 205,00 €

Cyclotourisme..... 205,00 €

MAYBE-LEGER Football..... 1 593,90 €

MAYBE-LEGER Football (Transport)..... 925,00 €

Pétanque..... 306,90 €

ECVB Volley-ball..... 217,80 €

Formation (provision)..... 300,00 €

Entente des Mauges intervenants école..... 1 660,00 €

Educateurs sportifs (provision)..... 1 300,00 €

SPORTS

Union des Pêcheurs..... 205,00 €

Comité des Fêtes..... 205,00 €

Badminton..... 205,00 €

Ping-pong loisir..... 205,00 €

Chorale de l'Amitié..... 205,00 €

Club de la Gaieté..... 205,00 €

Association Activités Adultes (A.A.A.)..... 205,00 €

En équilibre (Yoga)..... 205,00 €

Association Culturelle et de Loisirs Intercommunale (A.C.L.I.)..... 205,00 €

Le Pinceau Léger..... 205,00 €

La Palette d'Hervé..... 205,00 €

Divers'Danses..... 205,00 €

So Let's Dance..... 205,00 €

Danse pour elles..... 205,00 €

LC Danser en couple..... 205,00 €

LOISIRS



Permanence
Vie Associative

Olivier BACLE
Samedi sur rendez-vous



Permanence
Communication

Claire BIMIER
Sur rendez-vous

Conseillère municipale,
déléguée au C.M.E. :
Laurence TISSEROND



Vie associative / Communication

Subventions aux Associations

CULTURE

Bibliothèque.....	400,00 €
Les Amis de Léo.....	205,00 €
Les Amis de Léo : Rassemblement 2023.....	1 400,00 €
Les Fous du Roy.....	584,10 €
GASMA.....	535,00 €

DIVERS

A.C.P.G. - C.A.T.M.....	372,00 €
Les Amis de la Santé.....	100,00 €
Association des Conciliateurs de justice.....	100,00 €
Anjou-Muco.....	100,00 €
Entraid Addict.....	100,00 €
APAHRC.....	100,00 €
Carisport.....	205,00 €
Placomusophiles des Pays de la Loire.....	205,00 €
A.P.E. école publique.....	2 528,90 €
A.P.E.L. école privée.....	1 400,30 €
Les Restos du Cœur.....	100,00 €

MATÉRIEL

Financement (voir détail au dos).....	1 160,00 €
---------------------------------------	------------

TOTAL GENERAL

119 395,76 €



Vie associative / Communication Matériel pour les Associations

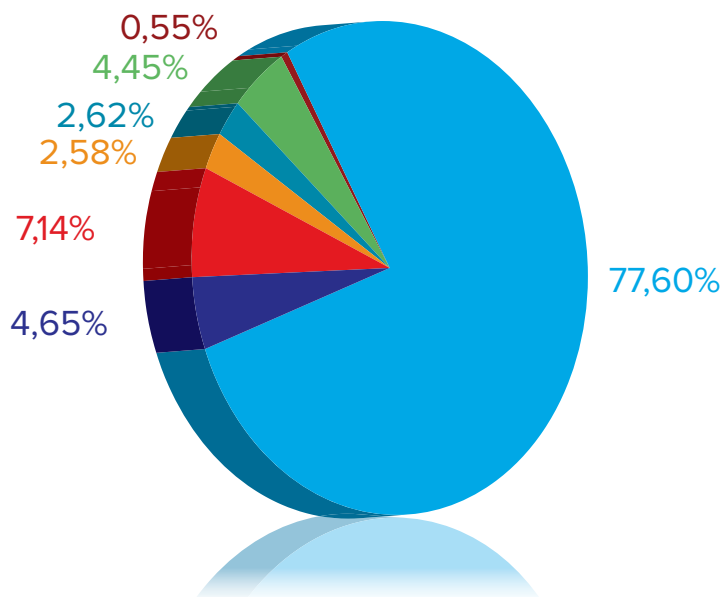
En termes de financement de matériel, détail des sommes votées au budget 2023 :

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

E.S.S.L. Basket.....	250,00 €
Badminton.....	300,00 €
Ping-pong.....	280,00 €
Fous du Roy.....	250,00 €
Carisport.....	80,00 €
TOTAL.....	1 160,00 €

Vue schématique des subventions et financements de matériel aux associations

• Enfance.....	92 651,16 €
• Social.....	5 549,00 €
• Sports.....	8 525,30 €
• Loisirs.....	3 075,00 €
• Culture.....	3 124,10 €
• Divers.....	5 311,20 €
• Matériel.....	1 160,00 €
TOTAL.....	119 395,76 €





Comité des fêtes

Notez sur vos agendas,

La fête de l'Été est de retour le 17 juin 2023 en partenariat avec la municipalité.

Jeux de l'après-midi et Apéro musical animé.

Soirée dansante et Feu d'Artifice

Restauration Cochon grillé à la broche, ambiance GUINGUETTE



Autres DATES à retenir

- La fête du boudin aura lieu le 15 Octobre 2023

- Le marché de Noël sera le 2 décembre 2023

Nous comptons sur vous au PARC DE LA MAIRIE.

Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet



Équilibre et qualité de vie

CME

Le Conseil Municipal d'Enfants poursuit ses projets et son travail.

Lors de la réunion de janvier, les élus ont voté et déterminé plusieurs actions, notamment la réalisation d'un hôtel à insectes. Les réflexions sont donc commencées et l'étude va se poursuivre. Lors du dernier CME, la séance s'est terminée par une visite de la mairie.



Rencontre Intergénérationnelle

Le mercredi 5 avril, le CME a participé à un après-midi jeux avec les aînés de la Maison du Landreau. Les élus étaient accompagnés d'un copain ou d'une copine. Un goûter a clôturé cet après-midi très convivial.



Pancarte Arbre des Naissances 2022

En janvier dernier, les enfants ont planté un arbre (Liquidambar) pour les naissances de l'année 2022 dans la zone de l'Eco-pâturage. La plaque gravée avec les prénoms de chaque naissance a été installée récemment par les services techniques.





Commission Vie Sociale

Restaurant scolaire

Inscriptions au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

L'année scolaire s'avance, il faut déjà se projeter sur la rentrée prochaine... et penser à l'inscription de vos enfants au restaurant scolaire.

Plusieurs cas se présentent :

- 1. Pour une nouvelle inscription : Vous êtes pour la 1^{ère} fois utilisateur du service restaurant scolaire,** vous devez alors remplir le formulaire papier (disponible sur le site internet de la mairie, ou à l'accueil de la mairie), et le remettre dans la boîte aux lettres de la mairie. Vous recevrez ensuite votre identifiant unique nécessaire pour accéder au « Portail Famille ». Vous recevrez également la marche à suivre pour vous rendre sur votre « espace famille », et ainsi vérifier l'exactitude des renseignements enregistrés **et également remplir le planning des présences de votre (vos) enfant(s).**
- 2. Pour une nouvelle inscription : vous êtes déjà utilisateur du service de restauration scolaire, mais vous avez un autre enfant à inscrire.** En vous connectant au portail famille avec votre identifiant, vous devez vous-même obligatoirement remplir les renseignements pour cet enfant **et son planning des présences ainsi que les plannings de votre ou vos enfant(s) déjà inscrit(s).**
- 3. Pas de nouvelle inscription : votre (vos) enfant(s) continue(nt) de fréquenter le service comme l'année scolaire précédente.** Vous devez juste vérifier l'exactitude des renseignements, et **remplir le(s) planning(s) des présences.**

Attention pour les cas 1) ou 2) : toute nouvelle inscription devra être faite au plus tard le 10 juillet 2023, sous peine d'une pénalité de 30 € appliquée sur la 1^{ère} facture.



Permanence Vie Sociale

Chantal RIPOCHE
Sur rendez-vous



Permanence Vie Sociale

Claudia THARREAU
Sur rendez-vous

Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et au Centre Socioculturel :
Bruno GUEDON





Commission Vie Sociale

Pour accéder au « Portail Famille » :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintLegerSousCholet49280/accueil>

Ou par le lien figurant sur le site de la mairie à la rubrique « quotidien » puis « restauration scolaire » puis « portail famille »

Tarifs

A partir de septembre 2023, le repas enfant sera facturé au prix de **4,15 €**

Rappel : règlement intérieur

Le règlement du restaurant scolaire est consultable sur le site de la mairie et sur le portail famille.

Nous attirons votre attention sur l'article du règlement intitulé « Réservations - annulations » :

Les réservations ou annulations de repas doivent se faire sur le portail famille au plus tard la veille avant 13h.

En cas d'absence, tout repas réservé et non annulé sera facturé.

Seule exception :

en cas de maladie de l'enfant, où le service doit être averti le matin avant 9h par téléphone au 02 41 70 88 32 ou mail restaurant.scolaire@saintlegersouscholet.fr et sur présentation d'un certificat médical.

Si un enfant vient déjeuner sans que son repas ait été réservé, une pénalité de 1,50€ sera appliquée sur le prix du repas.





Commission Vie Sociale

Maison de l'enfance

Depuis le 1^{er} janvier les services à l'enfance de la maison de l'enfance sont devenus municipaux. Comment les nouvelles directions ont-elles vécu ce changement ?

Du côté Multi Accueil



Catherine (à droite), directrice :

« c'est une nouvelle aventure qui a commencé. Les enfants comme les familles ont repris leurs marques. L'enthousiasme de l'équipe mobilise vers de multiples projets et activités. »

Anne Sophie (à gauche), directrice adjointe :

« la transition s'est bien passée, sans inquiétude car nous avons été vite rassurées avec une équipe que l'on sent motivée »

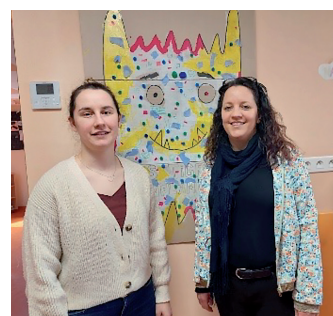
Du côté Accueil Périscolaire et Accueil de Loisirs

Chloë (à gauche), directrice :

« Un changement dans la continuité puisque je l'ai vécu comme une évolution de mon poste précédent. On a essayé d'assurer aux enfants et aux parents le même service qu'auparavant »

Emmanuelle (à droite), directrice adjointe :

« je suis très contente d'être arrivée à St Léger et de faire partie d'une équipe qui sait intégrer les nouveaux. Je n'ai pas de regret sur mon choix même si j'ai quitté une autre bonne équipe. »



Inscription accueil périscolaire/accueil de loisirs pour l'été 2023 et/ou la rentrée 2023/2024

L'accueil périscolaire et de loisirs propose différents services pour les enfants à partir de 3 ans ou pour les enfants scolarisés :

- Accueil périscolaire matin et soir
- Accueil périscolaire mercredi
- Accueil de loisirs pendant les vacances

Pour les nouvelles familles non-inscrites dans les services au cours de l'année scolaire 2022/2023 :

Une réunion d'information se déroulera le **Mardi 16 mai 2023** à la Maison de l'Enfance de 19h à 20h, au programme :

- Présentation des services et de leurs organisations
- Présentation de l'utilisation du portail famille
- Visite des locaux
- Retrait des dossiers d'inscriptions

Si vous êtes intéressé par cette rencontre, merci de prendre **contact avec Chloë COURRILAUD**, responsable du service au **02.52.600.714** ou par mail **aps.alsh.inscription@saintlegersouscholet.fr** pour signaler votre présence.



Ecole Publique Des Bois

Votre enfant est né en 2020.

Il fera sa rentrée en septembre 2023 en classe de Petite Section.
N'hésitez pas à prendre contact dès à présent par mail ou téléphone (les jeudis / vendredis de préférence) pour préparer son inscription.

14-16 rue de la Vendée
49280 St Léger sous Cholet
02 41 58 04 55
ce.0490387e@ac-nantes.fr



Réunion d'information Saint-Léger-sous-Cholet

Axa Assurances propose une réunion d'information sur la dépendance le mercredi 14 juin à 18h, salle de la Prairie.



AXA organise une **réunion** publique d'information
sur la dépendance avec une projection du film
« **THE FATHER** »
pour les habitants **Saint-Léger-sous-Cholet**

Le : 14 Juin 2023
À : 18h00
Lieu : Salle de la Prairie
30, rue de la Prairie, 49280 Saint-Léger-sous-Cholet

Conseiller AXA :

François-Xavier LECLERC DOUCHKINE

Tél : 07 86 66 23 43

Mail : francoisxavier.leclercdouchkine@axa.fr



Espace sans tabac

Le travail de sensibilisation se poursuit.

Mme Tiffen Joseph, chargée de prévention de la Ligue contre le cancer, va intervenir dans les classes de CM des deux écoles afin de leur expliquer les principales raisons de l'action « espace sans tabac ».

En effet, les espaces concernés par le label « espaces sans tabac » sont des espaces à proximité des lieux de vie des enfants : écoles, maison de l'enfance... Le principal objectif étant de « dénormaliser » le tabac, en particulier aux yeux des enfants et de leurs parents.

Des classes vont participer à l'élaboration des panneaux (dessins) qui seront alors installés pour marquer ces espaces.

Une inauguration est prévue vers la fin de l'année scolaire.



Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC

Aujourd'hui, Suzette rencontre son amie Hélène au supermarché. Elle ne l'avait pas vue depuis ses vœux au mois de janvier et en profite pour prendre de ses nouvelles.

Hélène lui explique qu'elle se remet tout doucement d'une mauvaise grippe et que sa fille est venue aujourd'hui l'aider à faire du ménage, l'accompagner aux courses et lui préparer quelques petits plats.

Hélène avait rencontré le CLIC l'an passé pour se faire aider à la maison et connaître les aides financières possibles. Mais la coordinatrice lui avait expliqué qu'à 70 ans elle ne pouvait pas encore solliciter financièrement la CARSAT pour l'intervention d'une aide-ménagère.

A ces mots, Suzette lui annonce une bonne nouvelle lue dans la presse : depuis le 1^{er} avril 2023, la CARSAT étudie les demandes d'aides pour tous les retraités à partir de 70 ans... et ce n'est pas un poisson d'Avril ! « N'hésite pas à rappeler la coordinatrice qui pourra faire la simulation sur le site internet de la CARSAT pour vérifier si tu es éligible ! ». Sur ces mots, la fille d'Hélène lui propose de l'aider dans cette démarche en regardant sur son ordinateur en rentrant.

...rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)

- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDV ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00.

- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagne)

- ou à domicile

Tél : 02 41 30 26 34

Mail : clic.choletais@gmail.com

Site Internet : clic-igeac.org





Ma santé tout simplement

Et si on parlait de santé mentale

La vie nous apporte à tous un lot de difficultés : traumatismes, deuil, ruptures conjugales, solitude, difficultés au travail, à l'école...

Nous vivons une époque qui est devenue anxiogène (covid, pollutions, avenir de la planète...) sans compter ce lourd paysage international et les embouteillages de notre système de santé ?

Ces difficultés peuvent fragiliser notre état psychique et provoquer une grosse fatigue, des troubles du sommeil, un manque de motivation, de l'anxiété, ...jusqu'à la dépression.

Dans son rapport du 06 octobre 2022, **Santé Publique France** a réalisé une enquête pour mesurer la santé mentale des Français, sur un échantillon représentatif de 2000 personnes âgées de 18 et plus. Cette étude révèle que **"18% des personnes interrogées montrent un signe d'état dépressif"**. Cette étude révèle également que **"71% des Français déclarent avoir des problèmes de sommeil"**, **"26% sont anxieux"** et **"12% ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année"**.

Chez les jeunes, les résultats sont alarmants : le nombre des 18-24 ans ayant vécu un épisode dépressif a presque doublé en dix ans.

Les femmes montrent, elles aussi une santé dégradée. Elles sont particulièrement touchées par les états anxieux et dépressifs ainsi que les problèmes de sommeil.

Comment aider une personne dépressive ?

- Etablir un dialogue pour amener la personne à déculpabiliser
- Laisser la personne s'exprimer et prêter attention à ses paroles
- Etre indulgent et compréhensif avec la personne
- Trouver à cette personne une aide adaptée (médecin, personne qu'elle apprécie...)

Pour trouver de l'aide, voici 2 répertoires (ci-contre) l'un à destination des jeunes et l'autre à destination des adultes.





Commission Vie Sociale

Ces documents ont été réalisés par le réseau Sentinelles Mauges Choletais



Ecoute, aide...

Problème, besoin...

J'ai moins de 25 ans

Je suis un adulte

JE RESTE EN LIEN
 #Tristesse#Idées Noires
 #Mal Etre#Isolement
 #Suicide#Fatigue#Souffrance

JE RESTE EN LIEN
 #Tristesse#Idées Noires
 #Mal Etre#Isolement
 #Suicide#Fatigue#Souffrance

Confidentiel/Gratuit

J'ai besoin de rencontrer du monde, d'échanger avec des professionnels, de partager de bons moments

Les centres socioculturels :

- 06 23 79 55 42 pour les Mauges
- 06 71 79 35 67 pour le Choletais

La Mission Locale du Choletais :
02 41 49 81 00

Les centres socioculturels

La mairie de ma commune pour m'orienter vers les associations

Confidentiel/Gratuit

J'ai besoin de parler maintenant à quelqu'un

Allo écoute ado : 06 12 20 34 71 du lundi au vendredi de 17h à 20h

Fil santé jeunes : 0800 235 236 7j/7 de 9h à 23h filsantejeunes.com

Sos Amitié : 02 41 86 98 98 7j/7 24h/24

L'infirmier scolaire

Sos Amitié : 02 41 86 98 98 7j/7 24h/24

Confidentiel/Gratuit

Des professionnels à mon écoute

Maison des Adolescents
Antenne de Cholet : 06 74 97 69 29

Numéro national de prévention du suicide : 31 14 7j/7 24h/24

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) : 02 41 21 51 00

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de ma commune

Le service Solidarité - insertion : 02 72 77 24 34 (Cholet)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) : 02 41 31 75 75

Pour les Le CLIC / Centre Local du Handicap : 02 41 71 77 00 (Mauges)

Le CLIC Igeac : 02 41 30 26 34 (Choletais)

Confidentiel

Je suis d'accord pour un suivi

Le médecin traitant

L'infirmier scolaire

Qui m'orienteront vers les spécialistes (CMP et Psychiatre) près de chez moi :

Lieu :
N° :

Le médecin traitant

Le médecin du travail

Le CMP :

- Cholet : 02 41 49 71 16
- Beaupréau : 02 41 49 63 32
- St Georges sur Loire : 02 41 80 77 03

N° national de prévention du suicide : 31 14 - 7j/7 24h/24

J'ai des idées suicidaires, je me sens en danger imminent

N° d'urgence : 112

Je demande à un adulte de m'accompagner aux urgences de l'hôpital

N° d'urgence : 112

Je demande à quelqu'un de m'accompagner aux urgences de l'hôpital



Commission Cadre de vie



Permanence
Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON

Permanence
Cadre de vie

Conseiller délégué :
Dominique COUSIN
Réseaux et énergies

Conseillère déléguée
Nadine BOURCIER
Bâtiments communaux

Conseiller délégué
Yannick LOGER
Liaisons douces et
mobilier urbains

Eclairage public



Le renouvellement de l'éclairage public du rond-point central est terminé.

La municipalité a fait le choix d'un style moins typé, plus épuré offrant plus de perspective sur l'horizon. La couleur bordeaux rappelle l'identité visuelle de la commune et marque l'entrée dans le cœur de bourg.

Ces travaux d'un montant de 16468,39€ consistaient en la suppression de 16 points lumineux, le remplacement de 4 candélabres au niveau des passages piéton et la pose d'un mât central équipé de 4 lanternes.

La puissance installée a pratiquement été divisée par 10 en passant de 3500w avant travaux à 360w aujourd'hui. Cette opération va permettre des économies d'énergie conséquentes ainsi qu'une baisse d'environ 170€ de notre redevance annuelle auprès du Siéml (calculée sur le nombre et la technologie des lanternes).

Le reste de la place du 14 décembre 1863 sera traité dans un second temps, au terme d'une étude plus globale de réaménagement.

Rappel : il a été acté d'une coupure estivale de tout l'éclairage public du 15 avril au 31 août. Afin de limiter la gêne occasionnée, notamment pour les piétons, certains obstacles au sol vont être déposés (dents de requin). D'autres obstacles vont être équipés de divers dispositifs pour être plus visibles.

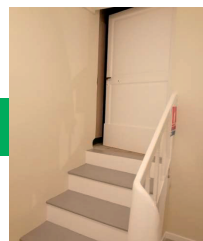
Enfin, une étude est lancée afin de conserver à terme seulement 3 zones en points permanents : le rond-point central, le rond-point rue de Vendée et le rond-point route du May. A l'issue de ces travaux, les ex-points permanents sur les 4 axes principaux s'éteindront donc à 23H.

Rénovation de la cage d'escalier du local Théâtre

La rénovation de la cage d'escalier a été réalisée par l'entreprise RINGEARD pour un montant de 2 700 €. Il restera la rénovation de l'escalier qui sera faite en 2023 par les services techniques.



AVANT



APRÈS



Commission Cadre de vie

Mobilier urbain



Dans le cadre du renouvellement du mobilier urbain, nous avons changé ou installé des poubelles et des bancs autour de l'étang, au parc de l'éco-pâturage, au passage de la gare et au cimetière pour un coût de 6 939.84 €.

Nouveauté : à l'étang nous avons fait le choix d'une poubelle à 3 compartiments pour le tri sélectif ; le verre, une poubelle jaune et une poubelle marron.

Comme nous demandons le même tri que pour les particuliers, nous espérons qu'elle prouvera son efficacité.

En 2023, nous prolongerons le changement de certains mobiliers urbains sur la commune.

Plantations espace vert



Suite à l'investissement dans une serre pour les services techniques, qui est utilisée à la multiplication des jeunes plants de différents végétaux, nous pouvons prévoir plus facilement le remplacement des haies et des massifs.

Préparation des plantations dans la serre des services techniques

Cette année nous avons remplacé une haie plutôt bocagère rue des Métiers, créé une petite haie pour embellir la partie basse du mur anti-bruit de la Salle de la Prairie. Et remplacé rue des Capucines des anciens massifs par soit des carrés de pelouse soit des carrés d'arbustes.



Rue des Métiers



Rue des Capucines



Salle de la Prairie

Opération Broyage

L'Agglomération du Choletais renouvelle l'opération de broyage de végétaux pour les particuliers dans plusieurs communes dont Saint-Léger-sous-Cholet :

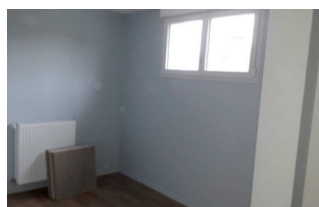
le vendredi 5 mai de 13h30 à 16h30 aux ateliers municipaux, 19 rue des Métiers.



MAM : Ouverture en mai 2023

Dernières finitions en avril, visites de conformité en mai puis ouverture de la Maison d'Assistants Maternels à la place de l'ancien Bureau de Poste.

Ce local sera loué à la MAM associative MAM'AN les p'tits bateaux.





Bon de réduction composteur

Comment obtenir un bon de réduction ? (50€ depuis le 1^{er} janvier 2023)

Résider sur le territoire de l'AdC sont les conditions de mise à disposition d'un composteur par foyer. Un seul bon de réduction sera accordé par foyer.

Pour en bénéficier, vous devez renvoyer à l'AdC (Hôtel d'Agglomération, rue Saint Bonaventure, B.P. 62111 - 49321 Cholet Cedex) le bulletin de réservation en téléchargement sur notre site + joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

● Télécharger le bulletin de réservation de bon de réduction

Vous recevrez le bon de réduction qu'il vous suffira de présenter pour tout achat d'un composteur auprès d'un des magasins partenaires de l'opération.

Magasins partenaires

- **Saint-Léger-sous-Cholet** : Espace Emerald
- **Cholet** : Gamm Vert, Jardiland, Leroy Merlin, Mr. Bricolage, Truffaut
- **Trémentines** : Relais TERRENA
- **Yzernay** : Espace TERRENA
- **Lys Haut Layon** : Quincaillerie Foyer, Espace Terrena, La maison.fr

Le compostage est un processus naturel de décomposition de la matière organique grâce à l'action de micro-organismes : bactéries, champignons, vers de terre. Il permet d'obtenir un engrais naturel gratuit et respectueux de l'environnement.

Bulletin de demande de bon de réduction pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur

Nom : _____ Prénom : _____
 Nom et prénom du conjoint : _____
 Adresse : _____
 Commune : _____
 N° de téléphone : _____

Fournir un justificatif de moins de 3 mois
 Date : / / Signature : _____

À retourner à l'Agglomération du Choletais
 Hôtel d'Agglomération
 Rue Saint-Bonaventure
 BP 62111 - 49321 CHOLET Cedex

Moins jeter, mieux trier

Le Choletais
 L'audace pour réussir

Merçi de compléter toutes les informations demandées

Guide pratique des déchets



A consulter sur le site internet de la commune :

www.saintlegersouscholet.fr
 rubrique Cadre de Vie / Environnement

L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS DOIT RÉPONDRE À DEUX ENJEUX MAJEURS

- Garantir un service de gestion des déchets continu et de qualité à l'ensemble de ses usagers
- Permettre à chacun de pouvoir limiter son impact environnemental grâce à la prévention et au tri des déchets

Pour cela, l'AdC met à votre disposition ce guide pratique. Il s'agit de vous accompagner vers la réduction de vos déchets et de vous donner accès à l'essentiel des informations concernant les différents modes de tri et de collecte de vos déchets.

Grâce à ce guide, vous aurez la réponse à vos questions du quotidien, telles que :

- Où déposer mes déchets ?
- Quand sortir mon bac ?
- Ce déchet est-il accepté en déchèterie ?

Nous sommes tous acteurs de la gestion des déchets. Le meilleur déchet et surtout le moins coûteux est celui que l'on ne produit pas.



Informations Diverses

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications sur Service-Public.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France.



Nouvelles entreprises saint-légeoises

- Simplissime

Nouveau service "Home organising"

Le home organising c'est quoi ?

C'est une technique visant à améliorer et **fluidifier le quotidien**.

Aujourd'hui nous possédons trop de TOUT, et ce **superflu** fini par encombrer notre intérieur certes, mais aussi notre esprit. Pour y remédier en toute **simplicité** vous pouvez dès aujourd'hui être accompagné et vous laisser guider avec **SIMPLISSIME BY CHARLOTTE**

Pour me contacter, c'est par ici,
tout commence par un
appel découverte gratuit sans
engagement :



Je vous accompagne pour :

- Organiser une pièce (ou toute la maison)
- Un déménagement ou emménagement
- Vider une maison suite à un décès...

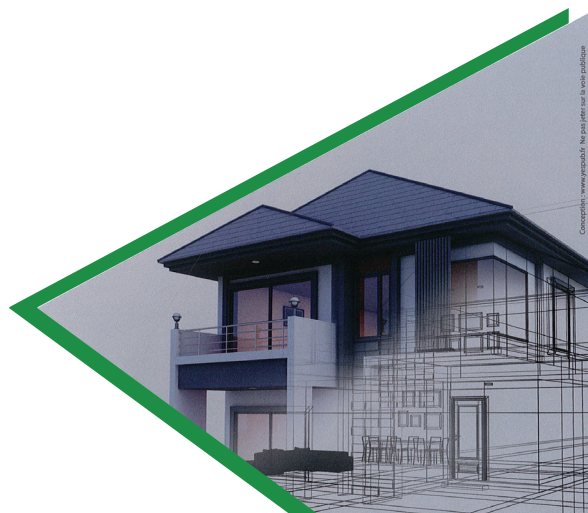
À domicile ou à distance

- PEPS

Maitrise d'œuvre :

49280 Saint-Léger-sous-Cholet
06 99 78 44 97
thierryboisdron25@gmail.com

- Plan
- Étude
- Projet
- Suivi



Concept: www.peps.fr - Ne pas faire sur la version publique



Informations Diverses

Infos utiles : Professionnels de santé

Maison médicale - 31, rue de la Vendée



MÉDECINS 02 41 58 83 70

Dr N'GO NGEMHE Jeanne / Dr KASTNER Frédéric

Horaires du secrétariat : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h30
et mercredi de 8h45 à 11h45



DENTISTES 02 41 58 29 72

Dr AUGEREAU Marie-Laure / Assistante dentaire AUGEREAU Andréa

Horaires du secrétariat : Lundi 14h-16h / Mardi, Mercredi, Vendredi 9h-11h et 14h-16h



KINÉS 02 41 56 27 07

Madame GABORIAU-DENIS Béatrice / Madame BEÇA Sarah

Horaires : Lundi 8h-18h / Mardi 8h-17h / Mercredi 8h30-19h / Vendredi 8h30-19h



INFIRMIÈRES 02 41 56 24 37

Madame PUCHAUD Nathalie / Madame BRETONNEAU Charlene

Permanences : Lundi et vendredi de 7h30 à 9h / 18h à 18h15 sans rdv Sinon prendre rdv



Pharmacie - 2, rue de la Vendée

Gérée par Madame BRAUD Clémence 02 41 58 14 03 — 3237 (pharmacie de garde)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h à 12h30

Numéros d'urgence :

Urgence médicale soir et week-end - 116 117



Sapeurs-Pompiers de Cholet - 18 ou 112



SAMU - 15



Gendarmerie de Sèvremoine - 02 41 55 11 17 ou 17



Don du sang

le mercredi 12 juillet 2023
Salle de la Prairie de 16H30 à 19H30

Collecte sur RDV. Inscription :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



PARTAGEZ
VOTREPOUVOIR



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

Don de sang

ST LÉGER /s CHOLET

Salle de la Prairie
Rue de la Vendée

Mercredi 12 juillet 2023

16h30 à 19h30

COLLECTE SUR RDV. Inscription :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr